

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 14 MAI 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Mardi Quatorze du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – MM. Philippe SARABUS – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Patrice PIERRE-JUSTIN (retard) – Solaire COCO (excusé, pouvoir donné à monsieur Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Marlène BORDELAIS (excusée) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Fabrice JACQUES.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROJET DE
RÉALISATION DE TRAVAUX DANS
LES ÉCOLES SATURNIN JASOR,
GEORGES MARCEL, GERMAINE
LANTIN ET A LA CRÈCHE DE
MANGOT**

CM-2019-3S-DAF-18

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du budget primitif 2019 ;

Considérant la nécessité de garantir une distribution continue de l'eau potable au sein des établissements scolaires et de la petite enfance et de permettre des conditions favorables à l'apprentissage de nos enfants ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux visant à équiper en surpresseurs les bâtiments abritant les écoles Saturnin JASOR, Georges MARCEL, Germaine LANTIN et la crèche de Mangot ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la réalisation des travaux au sein des bâtiments des écoles Saturnin JASOR, Georges MARCEL, Germaine LANTIN et de la crèche de Mangot.

Article 2 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes et travaux	100 000,00 €
Ecole Saturnin JASOR	25 000,00 €
Ecole Georges MARCEL	25 000,00 €
Germaine LANTIN	25 000,00 €
Crèche de MANGOT	25 000,00 €

RECETTES	Montants
RÉGION	20 000,00 €
OFFICE DE L'EAU	80 000,00 €
TOTAL RECETTES	100 000,00 €

Article 3 : D'autoriser monsieur le maire à solliciter les partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

21 MAI 2019

Et publication ou notification
le

21 MAI 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 14 mai 2019

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire Coupéché
Le Premier Adjoint



- Jose SEVERIN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du projet de réalisation de travaux dans les écoles Saturnin Jazor et George Marcel, et à la crèche de Mangot

Date de transmission de l'acte : 21/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 21/05/2019

Numéro de l'acte : CM20193SDAF18 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20190514-CM20193SDAF18-DE

Date de décision : 14/05/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres